



ANNEE 2017-18 BULLETIN D'ADHESION

Vous souhaitez adhérer à notre association, nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez par cette démarche. Pour la réussite de celle-ci, nous vous demandons de bien vouloir prendre connaissance de ces quelques lignes. "Les Chemins de la Musique" est le regroupement de 4 associations gérées bénévolement par ses membres et qui ont pour but d'organiser des activités musicales.

Pour les nouveaux adhérents souhaitant faire un essai, vous avez la possibilité de vous inscrire uniquement pour septembre et octobre sauf pour les cours de découverte où l'inscription est pour l'année entière.. Pour les anciens adhérents, l'inscription est pour l'année entière.

Pour ne pas nuire au bon fonctionnement de cette association et pour en faciliter la gestion, nous vous demandons de bien vouloir respecter les règles suivantes.

A l'inscription courant septembre, vous devez remettre le montant de votre adhésion ainsi que ;

- Pour les nouveaux adhérents à l'exception des cours de découverte.

Pour les activités gérées par LCM, le règlement des mois de septembre et octobre. Cette somme est à régler sur 2 ou 3 chèques. Le restant de vos cotisations de l'année 2017-18 doit être remis au plus tard le 30 octobre 17. Cette somme est à régler sur 8 chèques maximum.

Pour les activités gérées par un professeur indépendant, même règle mais remettre le règlement des activités au 1^{er} cours.

- Pour les anciens adhérents et pour les cours de découverte.

Pour les activités gérées par LCM, le règlement des mois de septembre à juin pour les activités gérées par LCM. Cette somme est à régler sur 10 chèques maximum.

Pour les activités gérées par un professeur indépendant, même règle mais remettre le règlement des activités au 1^{er} cours.

- Dans tous les cas, l'encaissement des chèques se fait le 15 de chaque mois à partir du 15 septembre 17.

- Compte tenu des engagements que l'association prend envers les professeurs, les chèques remis après le 30 octobre 2017 ne pourront être restitués.

Le montant des cotisations est un forfait mensuel calculé sur 32 cours pour une période allant de la mi-septembre 2017 au 30 juin 2018 en suivant le rythme scolaire des Yvelines.

Un cours manqué du fait de l'élève ne sera récupéré que pour les absences avec un motif sérieux et suivant les disponibilités du professeur.

Prénom	
Nom de l'enfant	
Nom des parents <small>Si différent</small>	
N° et rue	
Code postal et Ville	
Téléphone E-mail (Merci d'écrire lisiblement)	

Mineur	date de naissance :				
Majeur tranche d'âge	51-65 ans	18 – 30 ans	31 - 50 ans	51 – 65 ans	+ de 65 ans

J'ai pris connaissance des règles de fonctionnement et m'engage à les respecter. Je demande mon adhésion ou l'adhésion de ma famille aux Chemins de la Musique.	
Date	Signature

N'oubliez pas de remplir le recto du bulletin d'inscription

Si vous avez besoin d'une facture en faire la demande par mail à lescheminsdelamusique@orange.fr
 Les factures ne seront délivrées que lorsque tous les chèques auront été remis courant novembre. Si vous avez besoin d'une facture avant cette date pour votre comité d'entreprise et que celui-ci paye directement l'association, vous pouvez nous remettre vos chèques personnels qui ne seront pas encaissés et qui vous seront redonnés lors de la remise du règlement de votre CE.
Aucune relance ne sera faite de notre part.

Photos à l'intention des parent d'adhérent mineur : *des photos pourront être prises et utilisées pour la promotion des Chemins de la Musique lors de forum, d'article de presse local ou pour illustrer le site internet de LCM. Veuillez nous indiquer votre souhait sur ces photos.*

Nous « donnons » « ne donnons pas » l'autorisation aux Chemins de la Musique de prendre des photos de notre enfant (prénom) _____ dans le cadre de ses cours de musique.

Jour et heure de cours. Veuillez trouver ci-dessous les jours et tranches horaires de cours, à titre indicatif. Cochez à gauche, la case correspondant à vos préférences, sans oublier de donner vos indisponibilités éventuelles sur la case de droite. En cas d'inscriptions insuffisantes sur une tranche horaire, nous nous réservons le droit de déplacer le cours sur une autre tranche ou de le supprimer.

↓ Cochez obligatoirement une case	Gambais		Problèmes horaires	
	A définir			
	A définir	Harmonica - Bruno De Barrebeyrac		
	lundi	Piano – Mme Kerbellec - El Bacha	15h00 / 21h00	
	lundi	Clarinete, saxophone – M Rutkowsky	18h30 / 21h30	
	Lundi	Guitare - M Lhuillier	16h00/ 21h00	
	mercredi	Batterie – M Ferret	15h00 / 21h00	
	vendredi	Chant – M Resteghini	16h00 / 21h30	
	vendredi	Piano – Mme Kerbellec - El Bacha	16h00 / 21h00	

Orgerus

	A définir	Harmonica - Bruno De Barrebeyrac		
	lundi	Guitare - M Lhuillier	14h00 / 22h00	
	mardi	Piano – Mme Kerbellec - El Bacha	16h00 / 20h00	
	mercredi	Guitare - M Lhuillier	09h00 / 15h00	
	mercredi	Batterie – M Ferret	12h00 / 15h00	
	mercredi	Piano - Mme Coignard	14h00 / 18h00	
	Jeudi	Piano – Mme Kerbellec - El Bacha	16h30 / 20h30	

Condé

	A définir	Harmonica - Bruno De Barrebeyrac		
	lundi	Batterie – M Ferret	17h00 / 22h00	
	mardi	Guitare - M Lhuillier	18h00 / 22h00	
	mercredi	Piano - Mme Coignard	09h00 / 14h00	
	mercredi	Guitare - M Lhuillier	09h00 / 15h00	
	mercredi	Guitare - M Lhuillier	18h00 / 22h00	
	jeudi	Piano - Mme Coignard	16h00 / 21h00	

St Léger

	A définir	Harmonica - Bruno De Barrebeyrac		
	lundi	Piano - Mme Coignard	16h00 / 21h00	
	mardi	Piano - Mme Coignard	17h00 / 21h00	

Bazainville

	vendredi	Guitare – M Lhuillier	15h00 / 22h00	
--	----------	-----------------------	---------------	--

Richebourg

	mercredi	Guitare – M Lhuillier	15h00 / 19h00	
--	----------	-----------------------	---------------	--

Location d'instrument : je souhaite louer un instrument oui / non (entourer le choix)

(Cocher la case)

		Les instruments sont loués dans la limite du parc d'instruments des Chemins de la Musique	
clavier	<input type="checkbox"/>	clarinette	<input type="checkbox"/>
guitare	<input type="checkbox"/>	saxophone	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Règlement concernant la location des instruments. "La durée de la location de l'instrument est de 1 an. Possibilité suivant les disponibilités d'une location pour une 2^{ème} année et suivant le tarif en cours. En cas de forte demande la priorité est donnée aux élèves de 1^{ère} année."